

## RÈGLEMENTATION

### **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR:**

Les hébergements mis à la disposition de nos clients sont vérifiés, fonctionnels et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception du logement tout manquement.

#### **Article 1 :**

Olivier et Géraldine s'engagent à assurer personnellement l'accueil des hôtes avec toutes les attentions permettant de faciliter leur séjour et de faire de ces moments un souvenir inoubliable.

#### **Article 2 : Réservation**

Il est recommandé à toute personne désireuse de loger au Castéra de réserver à l'avance et d'obtenir l'accord du propriétaire. A l'occasion de toute réservation le client devra verser un acompte de 50 % du montant total (sauf délai trop court entre la réservation et la venue) et équivaut à l'acceptation du règlement intérieur de notre établissement.

#### **Article 3 : Modification de réservation, annulation et engagement**

En cas de retard à l'arrivée ou de départ anticipé cela ne pourra en aucune façon donner lieu à un remboursement. Toute annulation doit nous parvenir au moins 7 jours à l'avance en basse et moyenne saison et 15 jours en haute saison avant la date d'arrivée, l'acompte n'est pas remboursable (sauf nouvelle déclaration gouvernementale concernant un confinement). Dépassé ce délai, la réservation complète est due. La non-présentation est considérée comme la prise effective de la chambre.

Annulation par le propriétaire :

Lorsque, avant le début de la location, le propriétaire annule le séjour, il doit informer l'hôte et s'assurer que le message a bien été reçu.

L'hôte sera immédiatement remboursé des sommes versées.

Nous vous remercions de votre compréhension car chaque modification affecte notre petite structure.

## RÉGLEMENTATION DU CASTÉRA-Entre Ciel et Terre

### **Article 4 : Paiement**

Pour les locations de longue durée, les notes doivent être réglées à la semaine. Pour les nuitées, paniers et les diverses prestations, le paiement s'effectue au moment du départ des hôtes.

Les paiements en espèces sont à privilégier.

### **Article 5 : Présentation**

Toute personne désireuse de loger au Castéra est tenue de faire connaître son identité avec son bon de réservation et celle des personnes qui l'accompagnent. Le propriétaire a la liberté de ne pas recevoir les clients ayant un comportement bruyant ou incorrect. Nous souhaitons que durant votre séjour, vous soyez le plus respectueux possible de notre environnement, de notre vie de famille et de nos animaux.

### **Article 6.a : Accès aux logement**

Le client ne peut introduire dans la chambre ou la roulotte des tierces personnes non connues par le propriétaire de la chambre d'hôtes. On ne peut louer une chambre ou une roulotte pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur pour des règles évidentes de sécurité. Les chambres sont disponibles **à partir de 15h00** (jour d'arrivée) et doivent être libérées **avant 12h00** (jour de départ), sauf accord avec le propriétaire. Attention, en cas de départ bien au-delà de ces horaires, une nuit supplémentaire vous sera facturée. Si vous désirez conserver la chambre une nuit supplémentaire, le paiement de la chambre doit être effectué avant 12h00, sous réserve de disponibilité.

### **Article 6.b : Draps et ménage**

Pour une raison pratique, les draps de lits et toilettes ainsi qu'une paire de peignoirs vous sont fournis. Le lit est fait pour votre arrivée.

Le logement est propre, aéré, nettoyé, désinfecté et sera également fait après votre départ. Des produits d'entretien sont mis à disposition dans la roulotte. Une "taxe de fin de séjour" qui s'élève à 15€ sera ajoutée à votre facture. Nous

## **RÉGLEMENTATION DU CASTÉRA-Entre Ciel et Terre**

vous demandons toutefois d'être respectueux des lieux et de prendre soin de ce qui ne vous appartient pas. D'autre part, un ménage ponctuel peut être effectué uniquement à votre demande afin de ne pas gêner votre intimité.

### **Article 7 : Interdictions**

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans les logements. Des cendriers seront mis à votre disposition sur la table extérieure. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans les chambres, logements vous expose à une facturation supplémentaire de 50 €/jour ou à des poursuites judiciaires.

### **Article 8 : Animaux**

Dans un souci de confort et de respect de tous, ainsi que pour des raisons évidentes de sécurité auprès de nos animaux, nos amis les chiens ne sont malheureusement pas acceptés dans nos hébergements et sur site. Nous vous remercions de votre compréhension, ayant nous-mêmes un chien, des chats et une ferme avicole, nous sommes bien conscients de la gêne occasionnée pour les propriétaires vacanciers.

### **Article 9 : Options Panier gourmand, Petit-déjeuner et Panier Jacuzzi®**

Le Panier gourmand "Campagnard" \*35€ pour 2 personnes\*, se compose de produits locaux, gourmands, issus d'élevages et fermes voisines. L'alcool n'est pas inclus.

Le petit-déjeuner \*20€ pour 2 personnes\*, est servi directement devant le logement. Ce petit-déjeuner est dit continental, il est élaboré avec des produits locaux et maison. Pas de service après 10h.

Le Panier Jacuzzi®\*20€ pour 2 personnes\*, est constitué d'une bouteille de champagne de 37.5cl et des petites douceurs pour accompagner votre moment de bien-être.

## **RÉGLEMENTATION DU CASTÉRA-Entre Ciel et Terre**

### **Article 10 : Plan d'eau, enclos ferme et vélos**

Nos vélos électriques sont louables contre caution de 150€ chacun.

La mare est située dans l'enclos de notre petite ferme avicole, l'accès y est autorisé sous l'entière responsabilité des clients/parents, la baignade y est interdite.

### **Article 11 : Le Spa**

Le non-respect du règlement, des règles de sécurité, d'hygiène et les dégradations ou négligences (savon dans le spa...) qui pourraient entraîner des dommages directs ou indirects sur le matériel, les gens ou les prestations à venir, engagent votre responsabilité et seront facturés.

Vous êtes responsable de vos conditions physiques d'accès et nous déclinons toutes responsabilités, dans le cas d'effets consécutifs aux prestations.

Si vous souffrez de problèmes de santé (troubles circulatoires, cardiaques, respiratoires, allergies, asthme...) ou si vous êtes enceinte pensez à demander un avis médical à votre médecin obstétricien.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas de dommages physiques (chutes-brûlures liés notamment au port de bijoux) ou de dommages matériels, perte ou altération de bijoux, appareils photographiques, téléphone....

Malgré tout le soin apporté à votre accueil et à l'entretien de notre structure, nous nous réservons le droit de le fermer en cas de force majeure non prévisible, absence du prestataire ou de panne provoquant une défaillance du matériel : nous reporterons votre rendez-vous ou procéderons au remboursement de la prestation.

### **Article 12 : Responsabilités**

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, sur l'ensemble du Castéra, logements, chambres, jardin, piscine.

Il est formellement interdit de se baigner dans le plan d'eau.

Nous déclinons toute responsabilité pour vols de vos effets personnels et accidents corporels.

## **RÉGLEMENTATION DU CASTÉRA-Entre Ciel et Terre**

### **Article 13 : Dégradation**

Le client doit user de la chose louée en toute bienveillance et respecter les lieux ainsi que l'ameublement. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, le Castéra se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client. Un état des lieux sera effectué à votre départ. Le barbecue sera prêté sur demande, devra être rendu propre.

### **Article 14 : Respect du repos des autres clients**

Le tapage nocturne et diurne est interdit.

Pour le respect du repos des autres clients, veuillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit, particulièrement entre 22h00 et 8h00. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne pourra amener l'hôte à inviter le client à quitter l'établissement sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R.1334-31 du Code de la Santé Publique). Votre hébergement est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

### **Article 15 : Réclamation**

Toute réclamation sur la qualité des prestations fournies doit être présentée à l'hôtelier sur-le-champ. *C'est toujours mieux quand les choses sont dites, nous ne savons pas encore lire dans les pensées !*

### **Article 16 : Affaires oubliées**

Les objets laissés ou abandonnés pourront être vendus dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1896, ou rendus si vous en faites la réclamation.

### **Article 17 : Départ**

Au moment de son départ, il est interdit au client d'emporter un objet quel qu'il soit, appartenant au Castéra.

## **RÉGLEMENTATION DU CASTÉRA-Entre Ciel et Terre**

### **Article 18 : Acceptation du règlement**

Le règlement intérieur du Castéra s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions générales de vente, mentions légales et des articles ci-dessus de notre règlement.

MERCI

Géraldine & Olivier